

Hors OCDE

Pas de reconnaissance de votre diplôme donc. Mais peut-être désirez-vous faire des études pour arriver au niveau du diplôme belge, voire pour vous spécialiser ?

Pour cela :

Vous devez demander une équivalence au Ministère de l'Enseignement supérieur.

Cette demande doit être accompagnée d'un dossier complet qui comprend:

- Les diplômes obtenus légalement(d'enseignement secondaire ET d'infirmière) certifié par l'Ambassade ou le consulat belge dans votre pays.
- Ces documents doivent être accompagnés des programmes détaillés des études faites (type de cours, notes obtenues/ cours, types, nombre d'heures par discipline et lieux de stages et notes obtenue) ainsi que des pièces d'identité (carte d'identité ou passeport, titre de séjour...).
- Si vous souhaitez continuer des études pour acquérir une spécialisation, le Ministère de l'Enseignement Supérieur peut soit reconnaître l'entièreté des études comme équivalente, soit exiger un complément de cours ou même d'année d'études. Chaque cas est unique et il n'y a pas de règle générale d'équivalence à ce niveau.

Vous pouvez télécharger ici [un document récapitulatif](#) de tout ce dont vous avez besoin.

Pour contacter des Hautes Ecoles, nous vous invitons à visiter la page adéquate : [écoles d'infirmières](#)